



## Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 6/07/2022

Numéro de référence : 70

# Aménagement du temps de travail pour allaitement

**Domaine d'activité :** Activité administrative

## Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Cour de justice de l'Union européenne Direction des ressources humaines et de l'administration du personnel Unité Conditions de travail (UCT)	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact <a href="mailto&gt;DataProtectionOfficer@curia.europa.eu">DataProtectionOfficer@curia.europa.eu</a>
<i>Coordinées de contact :</i>	UCT	
<i>Service traitant :</i>	UCT	
<i>Sous-traitant :</i>	non	

Accessible au public

## Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	La finalité du traitement est l'aménagement du temps de travail pour allaitement.
2) <i>Description du traitement</i>	Traitement des demandes d'aménagement du temps de travail pour allaitement.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Fonctionnaires et agents qui demandent un aménagement du temps de travail pour allaitement	Nom et prénom, certificat médical justificatif, date de fin de l'autorisation.	Les dossiers sont conservés 1 an après le premier anniversaire de l'enfant concerné. Les décisions d'octroi mis dans le dossier personnel sont conservées selon les règles de conservation du dossier personnel.

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Le service médical de l'institution, le chef d'unité UCT, l'AIPN compétente, le supérieur hiérarchique concerné.
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Non

Accessible au public

4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Non
5) <i>Mesures de sécurité</i>	Les dossiers sont gardés dans les armoires fermées à clef, dans les locaux du service médical, avec accès limité à la personne autorisée et le chef d'unité UCT. Les versions électroniques des projets des décisions sont gardées sur un serveur sécurisé dédié à l'UCT, avec un accès limité aux personnes autorisées.
6) <i>Notice d'information</i>	Oui.
7) <i>Limitations des droits</i>	-

Accessible au public